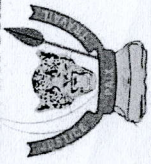


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 175/2023

A LA SOCIETE SOFELEC SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° 001/TOUR/CGPMP/2023, conclu avec le Ministère du Tourisme, pour un montant total hors taxe de francs congolais trois cent trois millions quatre cent septante-huit mille sept cent vingt-deux, quarante-un centimes (CDF 303 478 722,41) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit francs congolais deux millions cent vingt-quatre mille trois cent cinquante-un (CDF 2.124.351).

Fait à Kinshasa, le 25/09/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M. I. YUMBA

Directeur Général a.i